

Concours/ examen professionnel : Concours de IRAType (externe, interne, 3^{ème}) : 3^{ème} concoursÉpreuve/ sous-épreuve : Note de synthèse + réponse à 1 ou 2 questions Option : _____
(Préciser s'il y a lieu le sujet choisi)Numérotez chaque page
(dans le cadre en bas de la
page) et placez les feuilles
intercalaires dans le bon sens.Note :
20Nombre
d'intercalaires :

1 L'évaluation des fonctionnaires

L'évaluation des fonctionnaires s'inscrit dans une logique de meilleure performance des agents publics et par la même de l'action publique. Elle s'applique aux trois fonctions publiques et se développe dans le cadre d'une gestion des ressources humaines stratégique, pour évaluer les résultats, les compétences et le potentiel des fonctionnaires.

L'entretien annuel d'évaluation a remplacé la notation. Il est réalisé de façon annuelle par le supérieur hiérarchique. Il se doit d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés l'année précédente, de fixer de nouveaux objectifs mesurables et atteignables en correspondance avec les capacités de l'agent et les nécessités du service. Enfin, il doit dégager des perspectives et détecter le potentiel du fonctionnaire. Il peut éventuellement être couplé avec l'entretien de formation dans un souci de maintenir ou de développer les compétences de l'agent. Le supérieur réalise une synthèse de l'entretien, qui est communiquée au fonctionnaire qui peut formuler des demandes de révision. Il est ensuite transmis par la voie hiérarchique.

Les objectifs de l'entretien sont de maintenir le fonctionnaire dans une perspective d'évolution professionnelle. Il peut être le point de départ d'un avancement d'échelon ou de grade. Avec la mise en place du régime Indemnitaire lié aux Fonctions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel (RIESEP), l'entretien ~~professionnel~~ d'évaluation s'inscrit dans une démarche d'évaluation des fonctionnaires ayant un impact sur leur rémunération.

N°
5/5.